

Coalition canadienne pour les droits humains en Chine

& AMNISTIE INTERNATIONALE CANADA



**HARCÈLEMENT ET INTIMIDATION
DES PERSONNES QUI TRAVAILLENT
AU CANADA SUR DES QUESTIONS
LIÉES AUX DROITS HUMAINS EN CHINE**

Une mise à jour en date de mars 2020

Coalition canadienne pour les droits humains en Chine
Harcèlement et intimidation des personnes qui travaillent au Canada
sur des questions liées aux droits humains en Chine
Une mise à jour en date de mars 2020

SOMMAIRE

En mars 2017, Amnistie internationale Canada, en coordination avec d'autres membres de la Coalition canadienne pour les droits humains en Chine, a publié un rapport pour attirer l'attention sur une campagne soutenue et organisée de harcèlement et d'intimidation à l'endroit de militantes et militants travaillant au Canada sur des questions liées aux droits humains en Chine. Ce rapport découlait de circonstances qui suggéraient l'appui ou l'implication de représentantes et représentants du gouvernement chinois. La présente version mise à jour du rapport documente des cas continus de harcèlement et d'intimidation de ce genre depuis 2017. Elle présente aussi de nouvelles recommandations à l'intention des autorités canadiennes quant aux mesures à prendre pour aborder cette préoccupation de plus en plus grande en matière de droits humains.

La recherche présentée dans le rapport a été menée de juillet 2019 à mars 2020 par Amnistie internationale Canada, en consultation avec des partenaires de la Coalition.

CONTEXTE GÉOPOLITIQUE

Le gouvernement chinois poursuit depuis longtemps une stratégie qui consiste à étendre son influence politique et culturelle à l'étranger, et ce, dans le but d'éliminer les dissidentes et dissidents, et d'amener les communautés chinoises à l'extérieur du pays à agir comme des agentes des intérêts politiques de la Chine. Au Canada, les autorités chinoises ont exercé leur influence au sein de diverses communautés du pays, auprès de membres élus des gouvernements, de médias sino-canadiens et d'établissements d'enseignement, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Les relations diplomatiques entre le Canada et la Chine se sont récemment détériorées, en grande partie dû à l'arrestation en 2018 par les autorités canadiennes de Meng Wanzhou, la directrice financière de la société Huawei. Par mesure de représailles apparentes, la Chine a détenu arbitrairement deux citoyens canadiens, Michael Spavor et Michael Kovrig. Ces derniers demeurent en détention dans des conditions difficiles depuis décembre 2018. Durant cette même période, deux autres citoyens canadiens, Robert Schellenberg et Fan Wei, ont été condamnés à mort en Chine. Ces conflits ont donné lieu à des tensions diplomatiques et économiques accrues entre les deux pays, qui ont notamment amené la Chine à suspendre d'importantes exportations canadiennes. Cette dernière a aussi récemment fait face à une réaction brutale sur la scène internationale, y compris de la part du Canada, en raison de ses violations des droits humains à l'égard des Ouïghours et d'autres minorités ethniques musulmanes dans la province autonome chinoise du Xinjiang, et de l'utilisation d'une force excessive par la police de Hong Kong à l'endroit des manifestantes et manifestants pro-démocratie, qui sont sortis dans les rues à la suite de l'introduction d'un projet de loi d'extradition vers la Chine en 2019.

À la lumière de ces tensions dans la relation entre le Canada et la Chine, le gouvernement canadien est prudent et hésite à soulever des questions liées aux droits humains avec des représentantes et représentants chinois, de crainte d'attiser encore plus les tensions. C'est dans ce contexte que la Chambre des communes a créé en décembre 2019 un comité spécial sur les relations sino-canadiennes, dont le mandat est d'examiner la relation entre les deux pays.

HARCÈLEMENT ET INTIMIDATION

Depuis 2017, on signale de façon continue que des personnes en sol canadien sont assujetties à des violations de droits humains dans le cadre d'une campagne systématique de harcèlement et d'intimidation qui est souvent manifestement liée aux autorités chinoises, ou soutenue par celles-ci. Une nouvelle tendance soulignée dans le présent rapport reflète une hausse de la fréquence de tels incidents dans des universités et le milieu de l'éducation en général.

HONG KONG

Des personnes et des groupes ayant dénoncé au Canada le comportement du gouvernement de Hong Kong envers les manifestantes et manifestants de ce pays ont fait l'objet de gestes particulièrement intenses de harcèlement et d'intimidation posés par des personnes qui appuient le gouvernement chinois. Lors de plusieurs manifestations organisées au Canada par des partisans et partisanes de la démocratie à Hong Kong, des manifestantes et manifestants pro-Pékin ont utilisé des tactiques violentes et conflictuelles, qui, selon des expertes et experts sur le terrain, étaient dirigées ou organisées par les autorités chinoises. En 2019, des confrontations entre des manifestantes et manifestants pro-démocratie et des manifestantes et manifestants pro-Pékin se sont produites à Toronto, Vancouver, Halifax, Montréal, Ottawa et Richmond (en Colombie-Britannique). Ces derniers adoptaient habituellement des méthodes menaçantes, intimidantes et de nature agressive. Des incidents semblables se sont aussi produits sur des campus canadiens. Des preuves irréfutables montrent une coordination entre les manifestantes et manifestants pro-Pékin et des représentantes et représentants chinois lors de ces incidents. De plus, les manifestantes et manifestants pro-démocratie craignent des représailles par les autorités chinoises compte tenu de rapports crédibles indiquant une surveillance du gouvernement chinois à l'étranger et le harcèlement des proches des manifestantes et manifestants résidant en Chine. Les militantes et militants de Hong Kong sont aussi confrontés à un harcèlement personnel et une intimidation omniprésente en raison de leurs convictions. Le tout est exprimé sous forme de menaces, d'intimidation, d'attaques virulentes en ligne et de harcèlement téléphonique.

PRO-DÉMOCRATIE

D'autres militantes et militants sino-canadiens pro-démocratie reconnus ont été ciblés à cause de leur militantisme. Selon eux, une hausse de l'influence du gouvernement chinois sur les consulats et les groupes communautaires sino-canadiens au pays est à la base de l'étouffement de leurs positions politiques pro-démocratie. Des Canadiennes et Canadiens d'origine chinoise se sont vu refuser l'entrée en Chine, ont été détenus de manière inadéquate et ont été victimes d'intimidation dans des aéroports chinois. Certains, au final, ont été forcés de quitter la Chine même s'ils étaient entrés au pays de manière

légitime. De plus, des militantes et militants pro-démocratie reconnus sont depuis longtemps la cible de menaces, de harcèlement et de campagnes visant à salir leur réputation.

FALUN GONG

Depuis 2017, des membres du mouvement Falun Gong au Canada continuent d'être la cible d'un harcèlement qui semble lié à l'appareil des autorités chinoises. Des incidents sont survenus à Ottawa, Calgary et Winnipeg. Ils impliquaient des menaces, de l'intimidation et du harcèlement à l'encontre de membres du mouvement Falun Gong. De fausses correspondances, une marque de commerce du gouvernement chinois, soi-disant envoyées par le Falun Gong ont aussi été créées dans le but de discréditer le mouvement. Le groupe Falun Dafa à Ottawa a observé qu'il ne s'agit pas de cas isolés, ceux-ci s'inscrivant plutôt dans une tradition de persécution de longue date de la part de l'État chinois.

TIBET

Des personnes militant pour l'indépendance du Tibet ont aussi été victimes de campagnes coordonnées de harcèlement et d'intimidation. Le rapport présente le cas d'une dirigeante étudiante canadienne d'origine tibétaine reconnue de Toronto qui a été victime de cyberintimidation, de menaces de mort, de harcèlement téléphonique et de surveillance par des étudiants chinois, possiblement liés au consulat chinois, en raison de son militantisme dans le dossier du Tibet. Aussi, une organisation tibétaine soupçonnée d'être une façade du gouvernement chinois a diffusé de faux renseignements en 2019 afin de servir les intérêts chinois et d'ébranler le soutien dont jouissait le Tibet au sein de la société canadienne.

OUIGHOURS

De la recherche menée par Amnistie internationale documente le harcèlement et l'intimidation des populations ouïghours dans le monde entier par le gouvernement chinois sous forme de cyberharcèlement et de harcèlement téléphonique, de menaces de mort et de surveillance. Des Ouïghours habitant au Canada ont reçu des menaces de représailles contre leurs proches dans la région du Xinjiang en raison de leur militantisme. Des représentantes et représentants chinois ont aussi tenté d'attirer en Chine de manière trompeuse des Ouïghours habitant à l'étranger. Des personnes résidant au Canada n'ont pas réussi à obtenir de l'information sur des membres de leur famille qu'elles soupçonnent d'avoir été arrêtés et d'être détenus dans des camps de concentration à Xinjiang, de peur de représailles par l'État chinois. En 2019, des étudiantes et étudiants chinois ont perturbé des conférences données dans des universités canadiennes sur des questions se rapportant aux Ouïghours, prouvant ainsi que les personnes qui critiquent la Chine dans les universités canadiennes sont plus à risque de subir une réaction brutale de la part d'étudiantes et d'étudiants chinois, réaction possiblement coordonnée par des représentantes et représentants du consulat chinois.

AUTRES CAS

Dans le milieu universitaire, des universités et des commissions scolaires de plusieurs provinces ont récemment supprimé des programmes de l'Institut Confucius autorisés par l'État chinois dans leurs

établissements à cause d'inquiétudes concernant notamment la propagande et la liberté d'expression sur les campus, ainsi que des pratiques d'embauche discriminatoires. Un rapport de l'organisme Human Rights Watch publié en 2019 et touchant plusieurs pays, y compris le Canada, soulignait le risque d'une perte de liberté sur les campus en raison des pressions exercées par le gouvernement chinois sous forme de menaces, de surveillance et d'autres mesures de censure.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La tendance de harcèlement et de violence soulignée dans le présent rapport fait partie d'une tradition de longue date d'incidents compatibles avec une campagne systématique ciblant les défenseuses et défenseurs des droits humains au Canada qui militent pour les droits humains en Chine. Cette campagne est marquée par une implication directe ou indirecte du gouvernement chinois, ou de ses représentantes et représentants. Le rapport précise que la situation semble empirer : des représentantes et représentants de l'État chinois s'étant presque certainement sentis plus enhardis par les réactions inadéquates du gouvernement canadien (et des personnes élues dans d'autres pays aux prises avec des préoccupations semblables), les cas d'interférence sont désormais quasi omniprésents.

Le gouvernement canadien doit aborder cette situation de manière urgente, puisque les défenseuses et défenseurs des droits humains au Canada qui militent pour les droits humains en Chine ne se sentent plus en sécurité et vivent dans la peur. La situation a également une incidence néfaste inacceptable sur la liberté d'expression et d'autres libertés civiles et droits fondamentaux au pays. À ce jour, la réaction des autorités canadiennes a été décousue et en grande partie inefficace pour obtenir un portrait complet de la situation et aborder la source du harcèlement et de l'intimidation dont les défenseuses et défenseurs des droits humains sont victimes.

La Coalition canadienne pour les droits humains en Chine recommande aux autorités canadiennes de désigner au sein du gouvernement un centre de liaison qui agira comme ressource principale de première ligne pour les personnes et les groupes victimes de harcèlement et d'intimidation en raison de leur travail dans le domaine des droits humains en Chine. Le Canada devrait maintenir un engagement diplomatique de haut niveau avec la Chine en ce qui concerne la question du harcèlement et de l'intimidation, revoir sur une base continue les liens commerciaux et économiques avec ce pays, et considérer les droits humains comme prioritaires dans la relation bilatérale qu'elle entretient avec cette puissance asiatique. Il devrait aussi collaborer avec d'autres gouvernements pour soulever des préoccupations quant aux violations des droits humains par les autorités chinoises, et affirmer son désaccord face aux violations des pratiques diplomatiques normales. La Coalition recommande de plus la tenue d'une enquête publique indépendante sur les méthodes et incidents d'interférence dans le milieu de l'éducation. Le gouvernement canadien devrait aussi examiner la législation dans d'autres territoires de compétence qui vise à s'opposer à l'interférence étrangère clandestine et songer à adopter une législation similaire au Canada.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

Les incidents de harcèlement et d'intimidation signalés dans le présent rapport ne sont pas nouveaux. Ils font partie d'une tradition de longue date d'incidents conséquents avec une campagne parrainée par l'État chinois et représentent depuis des années un fléau pour les communautés tibétaines et ouïghoures au Canada, les membres du mouvement Falun Gong, les Canadiennes et Canadiens d'origine hongkongaise, les militantes et militants pro-démocratie, et d'autres défenseures et défenseurs qui militent pour les droits humains en Chine.

Le gouvernement canadien, ses services de renseignements et bon nombre de ses organismes d'application de la loi sont au courant de cette situation depuis plusieurs années. La Coalition a elle-même attiré l'attention sur ces problèmes il y a moins de trois ans. Et pourtant, la situation ne s'est pas améliorée pour les militantes et militants, les communautés de diaspora et les communautés de première ligne au Canada qui cherchent à défendre les droits humains en Chine. Au contraire, le présent rapport montre que la situation empire, puisque des représentantes et représentants de l'État chinois se sont presque certainement sentis plus enhardis par les réactions inadéquates du gouvernement canadien (et d'autres gouvernements), les cas d'interférence étant désormais quasi omniprésents dans différentes sphères de la société. De plus, une gamme évolutive de tactiques est utilisée et les incidents s'étendent aujourd'hui au-delà des cibles traditionnelles.

C'est pourquoi la Coalition réitère l'urgence pour le gouvernement canadien d'aborder la situation. Celle-ci a une incidence néfaste sur la liberté d'expression et d'autres libertés civiles et droits fondamentaux de citoyennes et citoyens canadiens, de résidentes et résidents permanents, et d'autres personnes en sol canadien, cette incidence découlant du comportement d'un gouvernement étranger. Il n'y a aucun doute qu'il est inacceptable que des défenseures et défenseurs des droits humains, des militantes et militants, et des dissidentes et dissidents subissent un tel traitement.

La Coalition réitère aussi que le gouvernement canadien n'a pas adopté une approche complète et coordonnée pour soutenir les victimes de menaces, d'intimidation ou d'interférence. Ces dernières vivent plutôt dans la peur et ne savent pas où se tourner pour obtenir de l'aide. Les personnes touchées ne savent pas si elles devraient communiquer avec le service de police local, la GRC, leur député municipal, provincial ou fédéral, certains ministères ou organismes gouvernementaux (la Sécurité publique, Affaires mondiales, le ministère de la Justice ou le SCRS), ou les médias pour que leurs inquiétudes soient prises au sérieux.

Dans l'état actuel des choses, la réaction des autorités canadiennes a été dans le meilleur des cas décousue et dans le pire des cas inefficace pour cerner et aborder la source de ces violations des droits humains. Dans de nombreux cas, les victimes n'ont pas signalé le harcèlement ou l'intimidation aux autorités canadiennes, croyant que cela n'aidera pas à résoudre la situation, ou encore, que cela ne ferait peut-être que l'empirer si le gouvernement chinois venait à être mis au fait du signalement.

La Coalition canadienne pour les droits humains en Chine presse donc le gouvernement canadien de prendre les mesures qui suivent pour aborder la situation :

- Désigner au sein du gouvernement une personne-ressource ou un centre de liaison qui agira comme ressource principale de première ligne pour les personnes et les groupes victimes de harcèlement, d'intimidation et d'interférence au Canada à cause de leur travail dans le domaine des droits humains en Chine.
 - Cela inclurait la création d'un mécanisme de plainte ou d'une « ligne d'assistance » pour :
 - recueillir des données et des renseignements sur des incidents précis, permettant ainsi une analyse détaillée des tendances et une meilleure compréhension des habitudes de harcèlement ;
 - coordonner une réaction interministérielle et intergouvernementale face aux cas de harcèlement et d'intimidation ;
 - prendre des mesures appropriées relativement aux plaintes individuelles, en harmonie avec les garanties d'équité procédurale, y compris :
 - faire un renvoi au service de police, lorsque nécessaire et approprié dans des cas possibles d'activité criminelle,
 - déclarer certains diplomates chinois *persona non grata*, ou réfléchir à la possibilité d'imposer des sanctions à leur endroit ou à l'endroit d'autres membres du gouvernement en vertu de la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus* (loi de Magnitsky) lorsque des preuves viennent appuyer les accusations d'implication dans le harcèlement ou l'intimidation.
- Maintenir un engagement diplomatique de haut niveau avec la Chine en ce qui concerne la question du harcèlement et de l'intimidation des défenseuses et défenseurs, et de toutes autres personnes en sol canadien militant pour le respect des droits humains en Chine, y compris en attirant l'attention sur des cas particuliers lorsqu'un consentement a été obtenu.
- Veiller à ce que le Canada affirme clairement et avec fermeté qu'il ne tolérera pas les violations flagrantes des pratiques diplomatiques normales et l'interférence quant aux droits humains des gens sur son territoire.
- Collaborer avec d'autres gouvernements, y compris des instances multilatérales comme le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et ses procédures spéciales, pour soulever des inquiétudes face aux violations des droits humains en dehors du territoire chinois, et exercer des pressions sur le gouvernement chinois pour qu'il cesse ce genre d'activités.
- Tenir une enquête publique indépendante sur les méthodes et incidents d'interférence, d'intimidation et de harcèlement dans le milieu de l'éducation, ainsi que sur l'instrumentalisation présumée d'étudiantes et d'étudiants chinois poursuivant des études sur des campus canadiens par des représentantes et représentants du consulat chinois.

- Revoir sur une base continue les liens commerciaux et économiques avec la Chine pour garantir que s'élever contre des inquiétudes persistantes en matière de droits humains demeure une priorité dans la relation bilatérale entre les deux pays, et que les liens commerciaux se rapportant à la recherche technologique ou des initiatives de développement ne rendent pas des établissements publics, des organismes ou des entités privées du pays complices de violations des droits humains.
- Examiner la législation et les règlements dans d'autres territoires de compétence qui visent à s'opposer à une interférence étrangère clandestine de la part du gouvernement chinois, par exemple en Australie¹ et aux États-Unis², pour évaluer le caractère faisable et désirable d'adopter une législation semblable au Canada.

¹ Damien Cave & Jacqueline Williams, "Australian Law Targets Foreign Interference. China Is Not Pleased", *New York Times* (28 June 2018), online: <<https://www.nytimes.com/2018/06/28/world/australia/australia-security-laws-foreign-interference.html>>; Library of Congress, "Australia: Bills Containing New Espionage, Foreign Interference Offenses, and Establishing Foreign Agent Registry Enacted", 21 August 2018, online: <https://www.loc.gov/law/foreign-news/article/australia-bills-containing-new-espionage-foreign-interference-offenses-and-establishing-foreign-agent-registry-enacted/>. Australia's law has faced criticism for being too wide-ranging, e.g. encompassing collaboration between Australian and Chinese democracy activist groups; using overly broad definitions of 'national security'.

² "US tightens rules on Chinese state media over 'propaganda' concerns", *The Guardian* (18 February 2020), online: <<https://www.theguardian.com/us-news/2020/feb/18/us-chinese-media-propaganda-state-department>>.